

---  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Abdelmajid MAUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

**Procurations** : Alain PIERRET à Fatiha ADDA, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ

**Membres absents excusés** : Nathalie JACOB, Alain PIERRET, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN

**Membres absents** : Amanda ADAM, Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

**Point n°13 – Renouvellements, créations et suppressions de postes**

Convocation expédiée et affichée le : 1 <sup>er</sup> mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	24	3	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Considérant la liste des agents promus à un avancement de grade en 2019 avec avis favorable hiérarchique et de la Commission Administrative Paritaire,

Considérant la nécessité de créer, de renouveler les postes et de mettre à jour le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

➤ de renouveler les postes suivants :

- 1 attaché non titulaire, à temps complet, rémunéré au 10<sup>ème</sup> échelon indice brut 778, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020,
- 1 adjoint technique non titulaire, à temps complet, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020,
- 1 adjoint technique non titulaire, à temps complet, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020,
- 1 adjoint technique non titulaire, à temps complet, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020,
- 1 adjoint technique non titulaire à temps complet, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020,

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY  
Séance du 7 mars 2019

- 2 adjoints techniques non titulaire, à temps non-complet, d'une durée hebdomadaire de 32H30, rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020,

➤ de créer les postes suivants :

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 10<sup>ème</sup> échelon indice brut 459 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 2<sup>ème</sup> échelon indice brut 393 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 7<sup>ème</sup> échelon indice brut 604, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 agent de maîtrise principal, à temps complet, rémunéré au 5<sup>ème</sup> échelon indice brut 462, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 5<sup>ème</sup> échelon indice brut 374, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 5<sup>ème</sup> échelon indice brut 374, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, rémunéré au 4<sup>ème</sup> échelon indice brut 362, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 garde champêtre chef principal, à temps complet, rémunéré au 4<sup>ème</sup> échelon indice brut 430, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 brigadier-chef principal de police municipal, à temps complet, rémunéré au 2<sup>ème</sup> échelon indice brut 402, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- 1 adulte-relais dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfant, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 et jusqu'au 28 février 2022.

➤ de supprimer les postes suivants :

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non-complet,
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non-complet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190308-DCM13-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2019  
Publication : 12/03/2019

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 8 mars 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH